

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 juillet 2022, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2022-07-202

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

2022-07-203

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 ET 21 JUIN 2022

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 13 et 21 juin 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 13 et 21 juin 2022 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2022-07-204

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 juillet 2022, au montant de 372 630,60 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2022-07-205

AVIS D'INTENTION QUANT À L'OBTENTION D'UNE ÉQUIPE DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

ATTENDU qu'actuellement il y a une équipe de deux cadets sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle est assumée par la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Rivière-Rouge ;

ATTENDU que de nouveaux cadets pourraient être mis à la disposition du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais qu'à cet effet le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle doit connaître l'intérêt des municipalités du territoire ;

ATTENDU que les cadets sélectionnés sont des étudiants ou des diplômés en techniques policières et seraient coordonnés par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU que le coût d'une équipe de cadets, laquelle est formée de deux cadets, est de 20 000 \$, mais que 10 000 \$ est assumé par le ministère de la Sécurité publique (MSP), restant donc 10 000 \$ à la charge des municipalités participantes ;

ATTENDU que la période de disponibilité de l'équipe de cadets est habituellement du 29 mai 2023 au 11 août 2023 ;

ATTENDU qu'il est demandé que la municipalité fasse part de son intention à la MRC avant le 19 août 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve fasse part de son intérêt à bénéficier d'une équipe de cadets sur son territoire pour la saison estivale 2023 et ainsi participer financièrement à la contribution demandée selon une formule et une décision qui devra être déterminée entre les municipalités partenaires et intéressées lors d'un conseil de la MRC.

Il est de plus résolu que la municipalité de Ferme-Neuve autorise la MRC à facturer la somme déterminée suivant la décision des municipalités participantes.

ADOPTÉE

2022-07-206

ADOPTION DE LA POLITIQUE VIOLENCE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la violence conjugale a des répercussions quotidiennes sur la vie et la sécurité de centaines d'employées et d'employés au Québec ;

CONSIDÉRANT que la violence conjugale envahit le milieu de travail, ce qui met à risque les victimes et leurs collègues et entraîne des pertes sur le plan de la productivité, des coûts plus élevés en matière de santé, un absentéisme et un présentéisme accrus et une hausse du taux de roulement du personnel ;

CONSIDÉRANT que l'article 51 (16) de la Loi sur la santé et la sécurité du travail édicte une obligation pour l'employeur de protéger les victimes de violence conjugale sur le lieu de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve a pour politique que chaque membre du personnel a le droit de travailler dans un environnement sans violence. En outre, chaque membre du personnel est encouragé à chercher de l'aide en lien avec une situation de violence conjugale, même si celle-ci s'exerce en dehors du milieu de travail.

QUE la politique de violence au travail de la municipalité de Ferme-Neuve soit adoptée.

ADOPTÉE

2022-07-207

ADOPTION DU PROGRAMME DE GESTION DES MOYENS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve tient à protéger la santé et à assurer la sécurité et l'intégrité physique de son personnel ainsi que tous les autres intervenants lorsque les mesures pour réduire ou éliminer les risques sont insuffisantes ou difficiles à mettre en place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adopte le programme de gestion des moyens et équipements de protection individuels afin de protéger ses travailleurs et les autres intervenants contre les risques pouvant affecter la santé ou la sécurité de chacun.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 CONCERNANT LA TENUE DES SÉANCES PUBLIQUES ET DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 185 concernant la tenue des séances publiques et de la période de questions lors des assemblées du Conseil municipal de la municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 CONCERNANT LA TENUE DES SÉANCES PUBLIQUES ET DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 185 concernant la tenue des séances publiques et de la période de questions lors des assemblées du Conseil municipal de la municipalité de Ferme-Neuve.

2022-07-208

VERSEMENTS AU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la subvention de 95 000 \$ octroyée au Parc régional Montagne du Diable et de 10 000 \$ pour le kiosque touristique pour l'année 2022 soit versée comme suit :

65 000 \$ le 15 mars 2022

30 000 \$ le 2 août 2022

10 000 \$ le 2 août 2022 pour le kiosque touristique

ADOPTÉE

2022-07-209

OFFRE DE SERVICES EN RÉCUPÉRATION ADDITIONNELLE TPS-TVQ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Planitaxe (Éthier avocats inc.) pour la révision de la comptabilité incluant tous les auxiliaires comptables ayant trait aux TPS et TVQ en regard des dispositions législatives en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec pour toutes les années financières admissibles aux réclamations en vertu des dispositions législatives et fiscales.

QUE pour la fourniture des services et le travail exécuté une commission équivalente à trente-cinq pour cent (35 %), calculés en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables. Advenant le cas où il y aurait absence de montants réclamés et accordés, le Client n'aura pas de frais ou déboursés à payer en faveur de Planitaxe comme décrit dans sa correspondance du 20 juin 2022.

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer tous les documents requis pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-07-210

PRIME DE COMPENSATION À L'INFLATION

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise une prime de compensation à l'inflation au personnel-cadre et aux employés syndiqués représentant 2 % du salaire brut régulier du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

2022-07-211

DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE AU GREFFE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la démission de Madame Mélanie Guy, secrétaire au greffe en date du 5 août 2022.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

QUE le conseil remercie Madame Guy pour les services rendus.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Trousse d'accompagnement pour les entreprises, les syndicats et les membres du personnel de violence conjugale au travail
- Normes et procédures pour l'implantation de ralentisseurs (dos d'âne)

2022-07-212

ADOPTION DU PROGRAMME DE RÉALISATION ET DE MISE À JOUR DES PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION

ATTENDU que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005 ;

ATTENDU que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique ;

ATTENDU que les plans de mise en œuvre des municipalités demandent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention, sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2022-07-213

EMBAUCHE D'UN CHEF DE DISTRICT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service incendie, Monsieur Mathieu Meilleur à commencer le processus d'embauche pour un chef de district pour le secteur Ferme-Neuve en vue d'une future Régie.

QUE dans l'éventualité qu'il n'y ait pas d'adhésion de la municipalité de Ferme-Neuve à la Régie en sécurité incendie, le nouveau chef de district devra retourner à son ancien poste.

ADOPTÉE

2022-07-214 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics à aller en appel d'offres pour le système de chauffage à l'usine de filtration.

ADOPTÉE

2022-07-215 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - CARBONIC DIME-EX S. BOUCHARD CONSULTANTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Carbonic Dime-ex - S. Bouchard Consultants pour réaliser les plans et devis de mécanique et d'électricité pour l'aménagement d'une clinique médicale au montant de 9 000 \$ et 3 900 \$ pour la surveillance des travaux pour un montant total de 12 900 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2022-07-216 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - WSP

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de WSP pour l'avant-projet de la stabilisation de trois zones de la rive de la rivière du Lièvre sur le rang 1 Würtele au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis.

ADOPTÉE

2022-07-217 ARPENTAGE PONCEAUX - MONTÉE LEBLANC

CONSIDÉRANT les besoins pour le relevé de 48 ponceaux sur 18,5 kilomètres sur la montée Leblanc fait par invitation aux firmes suivantes ;

- Létourneau & Gobeil
- Groupe Barbe & Robidoux

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'offre de services pour le relevé de 48 ponceaux sur 18,5 kilomètres sur la montée Leblanc soit accordée à Groupe Barbe & Robidoux au montant de 84 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à entrer en contact avec le fournisseur pour confirmer son engagement.

QUE la direction générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis.

ADOPTÉE

2022-07-218

**REDDITION DE COMPTE - ÉTUDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE
- 2019-004154**

CONSIDÉRANT que le total des dépenses admissibles concernant l'étude de coopération intermunicipale 2019-004154 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le taux d'aide était de 50 %, ce qui en résulte à une aide maximale de 7 519,70 \$, et qu'un premier versement de 40 000 \$ a déjà été effectué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QU'un remboursement de 32 480,30 \$, représentant le montant versé en trop, est demandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2022-07-219

OFFRE DE SERVICES - BARBE & ROBIDOUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Groupe Barbe & Robidoux pour la préparation de descriptions techniques en vertu de la Loi sur les compétences municipales pour certaines parties de rue appartenant à des propriétaires privés au montant de 1 600 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2022-07-220

125E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte en prévision de célébrer le 125^e anniversaire de la municipalité en 2025 de transférer 15 000 \$ du surplus non affecté au fonds réservés pour l'année 2022 pour cet évènement.

QUE le conseil municipal prévoit aux budgets 2023, 2024 et 2025 mettre en réserve un tel montant de 15 000 \$ pour chaque année.

ADOPTÉE

2022-07-221

DÉMARCHE MADA - NOMINATION DU RESPONSABLE DU DOSSIER DES PERSONNES AINÉES ET FORMATION DU COMITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ferme-Neuve a présenté en décembre 2020 une demande d'appui financier pour la mise à niveau d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la municipalité de Ferme-Neuve désire réaliser la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ferme-Neuve entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité ou de la Ville lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal

- Autorise Madame Bernadette Ouellette à signer au nom de la municipalité de Ferme-Neuve tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;
- Nomme Madame Marie-Pierre Gauthier, à titre de personne responsable du dossier des personnes aînées ;

Laquelle personne aura le mandat :

- D'assumer le leadership de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique et du plan d'action ;
- De représenter les intérêts des personnes aînées auprès du conseil municipal ou de ville et de la communauté ;
- D'assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal ou de ville.

- De procéder à la création d'un comité de pilotage lequel agira sous la présidence de la personne responsable du dossier des personnes âgées.

QUE le conseil municipal accepte les nominations.

Lequel comité sera composé des membres suivants

- Réjeanne Leblanc, citoyenne aînée
- Gaétane Brière, représentante de l'AFEAS
- Marie-Josée Meilleur, CISSS
- Rébecca Ladouceur, CISSS
- Marie-Pierre Gauthier, chargée de projet

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal ;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

ADOPTÉE

2022-07-222

CIRCUIT HISTORIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'organisme à but non lucratif la Ferme forestière de la Montagne à installer un circuit historique sur panneaux dans le parc des aînés sur la 9^e Avenue.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2022-07-223

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 11 juillet 2022 soit levée, il est 21 h 06.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

MARTINE CHARRON,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse